Image not found or type unknown

Reconnaissance tardive accident de travail

Par **koala**, le **04/12/2007** à **13:35**

Bonjour,
le 11 septembre 1999 j'ai été victime d'un accident cardio vasculaire sur mon lieu de travail, suivi d' un coma. S'en est suivi une longe maladie, puis une invaldidité prononcée en mai 2003. Cette maladie n'a pas été enregistrée comme accident de travail, car je n'ai pas pu en faire la déclaration (coma, réanimation, hospitalisation..)
J'ai pris contact avec la sécu 2 ou 3 ans après, pour faire réviser mes droits. ils m'on répondu que le dossier était trop ancien.
Mes droits sont ils échus effectivement? Ne puis je pas faire valoir le fait que mon état ne me permettait pas de faire cette démarche dans les délais?
merci
bien cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés